

Harmonisation, Quality Assurance
and Accreditation in Africa



Note d'information

Évaluations de l'agence HAQAA3

Août 2026



ASSOCIATION OF AFRICAN UNIVERSITIES
ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS AFRICAINES
اتحاد الجامعات الأفريقية



Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service



Qu'est-ce qu'une évaluation d'agence?

JUSTIFICATION ET PRINCIPES

L'objectif principal des évaluations d'agences HAQAA3 est de soutenir le développement des agences d'assurance qualité conformément aux [Références et lignes directrices africaines pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur \(ASG-QA\)](#) et de renforcer la mise en œuvre de l'assurance qualité externe, avec les objectifs généraux suivants :

- Une évaluation axée sur l'amélioration visant à déterminer dans quelle mesure l'agence ou le ministère répond aux attentes des ASG-QA.
- Soutenir le développement et la mise en place d'agences nationales d'assurance qualité conformément aux ASG-QA.
- Sensibiliser aux ASG-QA et au [Cadre panafricain d'assurance qualité et d'accréditation \(PAQAF\)](#).
- Faciliter le dialogue avec les parties prenantes.
- Accroître la visibilité, la confiance et la transparence.

L'évaluation reposera sur les principes suivants :

- Les évaluations des agences constituent un mécanisme visant à garantir la qualité qui tient compte de chaque contexte local et vise à permettre une approche axée sur l'amélioration afin de renforcer la qualité institutionnelle et pédagogique.
- L'objectif principal d'une évaluation externe est de déterminer si et dans quelle mesure un organisme respecte les normes énoncées dans les parties B et C de l'ASG-QA.
- L'évaluation est un processus d'évaluation par les pairs fondé sur des données factuelles et mené par des experts indépendants.
- Le processus est transparent et ses résultats sont publiés.

À terme, l'ASG-QA et les évaluations des agences qui s'appuient sur celui-ci auront un impact sur les systèmes d'enseignement supérieur en Afrique et au-delà en :

- fournissant un cadre commun pour l'assurance qualité en Afrique ;
- développant la confiance mutuelle ;
- garantissant l'amélioration et le renforcement de la qualité ;
- favorisant la transparence et la responsabilité ;
- ancrant une culture de la qualité durable dans l'enseignement supérieur ;
- soutenant le développement de systèmes et d'agences nationaux d'assurance qualité alignés sur le reste du continent en termes de normes de qualité.

PUBLICS CIBLES

Le champ d'application géographique de cet exercice se limite aux organisations situées en Afrique. Les agences d'assurance qualité reconnues et les organismes indépendants équivalents peuvent bénéficier d'un examen complet de leur organisme.

Évaluations complètes des agences : Agences d'assurance qualité établies

- **Évaluation complète par rapport aux Normes et lignes directrices africaines pour l'assurance qualité (ASG-QA).**
- **Soutenir le développement d'agences d'assurance qualité conformément à l'ASG-QA**

- **Renforcer la mise en œuvre de l'assurance qualité externe**

- Votre pays ne dispose-t-il pas d'une agence ou celle-ci vient-elle d'être créée ?

Visite d'appui :

Nouvelles agences d'assurance qualité et ministères qui assurent encore les responsabilités en matière d'assurance qualité externe

- **Soutien au développement des agences conformément à l'ASG-QA**
- **Évaluation au regard de certaines normes de l'ASG-QA**

- Votre agence a-t-elle déjà fait l'objet d'une évaluation complète dans le cadre de l'initiative HAQAA ?

Visites de suivi:

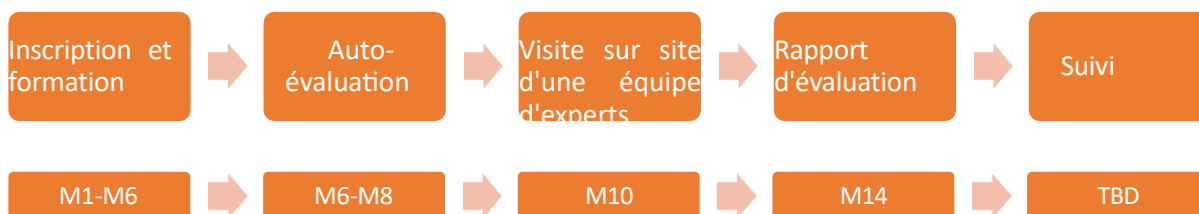
Agences ayant bénéficié d'une évaluation complète dans le cadre de HAQAA1 ou HAQAA2

- **Évaluation ciblée visant à assurer le suivi des recommandations formulées lors de l'évaluation initiale.**

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Le processus d'évaluation dure environ 14 mois. Dès son inscription officielle, l'agence bénéficiera d'une formation ciblée afin de préparer son rapport d'auto-évaluation (SAR) et de suivre les différentes étapes du processus d'évaluation.

Une fois le rapport d'auto-évaluation achevé et soumis (environ 8 mois après l'inscription), une visite sur site sera effectuée par une équipe d'experts (environ 10 mois après l'inscription). À l'issue de cette visite, l'équipe d'experts rédigera un rapport d'évaluation dont la version finale sera transmise à l'agence environ 14 mois après l'inscription. Ce rapport sera fondé sur le rapport d'auto-évaluation ainsi que sur les informations recueillies durant la visite sur site.



POUR COMMENCER – PARTIE 1 : RESSOURCES ET PLANIFICATION

L'agence faisant l'objet de l'évaluation doit prévoir des ressources suffisantes pour mener à bien le processus. Dans le cadre de HAQAA3, les coûts directs de l'évaluation sont pris en charge par l'initiative.

Toutefois, les agences et les ministères doivent veiller à disposer des ressources humaines nécessaires pour préparer et mettre en œuvre l'exercice. L'engagement en temps et en ressources pour la préparation du rapport d'auto-évaluation (SAR) doit être anticipé. Ce rapport doit être analytique, réflexif, autonome et suffisamment explicite afin de présenter une image fidèle des activités actuelles de l'agence.

De même, une planification adéquate est indispensable pour l'organisation du calendrier et de la logistique de la visite sur site (y compris l'invitation des personnes à rencontrer), en collaboration avec l'Unité technique intérimaire PAQAA, qui assure la coordination du processus.

POUR COMMENCER – PARTIE 2 : INSCRIPTION

Le processus d'évaluation d'une agence ou d'un ministère est lancé lorsque celui-ci s'inscrit en réponse à un appel lancé par l'Unité technique de la HAQAA. L'appel actuel a été lancé en juillet 2026. Les agences intéressées par une évaluation sont invitées à contacter l'Unité technique provisoire de la PAQAA, actuellement hébergée par l'Association des universités africaines (AAU), à l'adresse obadinaw@aau.org.

Le formulaire d'inscription demandera, entre autres informations, de désigner une personne de contact, d'indiquer le type d'évaluation demandé et la motivation de cette demande, ainsi que de fournir quelques brèves informations contextuelles sur l'organisme. L'Unité technique provisoire de la PAQAA et l'organisme conviendront du contrat et du cahier des charges de l'évaluation, y compris les activités devant faire l'objet de l'évaluation ainsi que le calendrier global.

POUR COMMENCER- PARTIE 3 : FORMATION

Le partenariat HAQAA3 proposera des formations ciblées au personnel des agences d'assurance qualité et des ministères sélectionnés pour faire l'objet d'évaluations d'agences et de visites de conseil, portant notamment sur l'ASG-QA, la préparation d'un rapport d'auto-évaluation et le protocole d'organisation d'une visite, etc.

AUTO-ÉVALUATION

La première étape principale du processus d'évaluation consiste en la rédaction d'un rapport d'auto-évaluation analytique (RAE) par l'agence évaluée. Un guide sur le contenu sera fourni dans les Lignes directrices HAQAA3 pour les évaluations d'agences (disponibles prochainement). Dans le cas d'une deuxième évaluation ou d'une visite de suivi, le RAE doit également faire référence aux recommandations issues des évaluations précédentes, en soulignant les avancées

réalisées à cet égard et en mettant en évidence les autres changements intervenus au sein de l'agence depuis la dernière évaluation.

Une fois le RAE soumis à l'Unité technique intérimaire de la PAQAA, le coordinateur de l'évaluation examinera le rapport afin de vérifier qu'il couvre tous les éléments nécessaires. Si nécessaire, l'établissement disposera de deux semaines pour réviser le rapport. Le SAR définitif est transmis au comité d'évaluation au moins six semaines avant la visite sur site.

ÉVALUATION EXTERNE : VISITE SUR SITE PAR UN COMITÉ D'EXPERTS

L'évaluation externe est menée par un comité composé d'un président, d'un secrétaire et de deux autres membres (dont un étudiant), tous issus du secteur de l'enseignement supérieur africain ou possédant une expertise pertinente dans ce domaine. Pour les évaluations d'agences et les visites de suivi, le comité d'évaluation a pour mission d'évaluer les activités de l'agence et de donner son avis sur sa conformité avec l'ASG-QA, ainsi que d'examiner les domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés ou ceux nécessitant des améliorations. Dans le cas des visites d'appui, le ministère ou l'agence est évalué au regard d'une sélection de normes clés, l'accent étant mis sur les mesures nécessaires au développement d'une agence indépendante et opérationnelle. Dans tous les cas, cette évaluation s'appuie sur un examen approfondi du rapport d'auto-évaluation (RAE) et de documents complémentaires tels que le site web et les documents demandés, ainsi que sur une visite sur place auprès de l'organisme. La visite se déroule généralement en présentiel et dure deux jours et demi (une visite en ligne est possible en cas de force majeure). Le premier projet de programme de la visite sur site est proposé par le secrétaire chargé de l'évaluation, puis finalisé en concertation avec l'organisme un mois avant la visite.

L'objectif de la visite sur site est de vérifier et d'approfondir les informations fournies dans le rapport d'évaluation (RAE). Elle constitue également une occasion pour l'agence de présenter ses activités et son développement. La visite sur site comprendra des entretiens avec la direction de l'agence, son personnel et les principales parties prenantes internes et externes.

RAPPORT D'ÉVALUATION

Le comité rédige un projet de rapport d'évaluation externe, qui comprend des éléments probants et une analyse concernant la conformité de l'agence à l'ASG-QA. Le projet de rapport est examiné minutieusement par l'Unité technique provisoire de la PAQAA afin d'en vérifier la clarté et la cohérence, puis l'agence dispose de deux semaines pour examiner le projet de rapport et y apporter des corrections factuelles. Le rapport d'évaluation est considéré comme définitif une fois validé par l'unité technique provisoire de la PAQAA et l'équipe de direction de HAQAA3. Il sera publié sur le [site web de HAQAA3](#).

Le rapport comprendra des commentaires, des recommandations, des félicitations et des suggestions d'amélioration. Les appréciations de conformité seront incluses dans les évaluations complètes des agences, selon l'échelle suivante :

- **Conformité totale ou substantielle** : aucune lacune n'est constatée, ou seules des lacunes mineures sont identifiées.
- **Conformité partielle** : des lacunes sont identifiées, mais l'organisme

s'efforce déjà d'y remédier et/ou ces lacunes sont de nature à pouvoir être facilement corrigées dans les deux ans suivant l'évaluation.

- **Non-conformité** : des lacunes graves sont constatées.

SUIVI

Le suivi de l'évaluation aide l'agence à mener une réflexion continue et à faire évoluer son travail. Les agences sont encouragées à soumettre un rapport de suivi dans un délai convenu après la validation du rapport final d'évaluation externe. Ce rapport doit montrer comment l'agence a donné suite aux recommandations formulées dans le rapport d'évaluation et expliquer tout changement ou évolution significatif intervenu au sein de l'agence.

CHRONOLOGIE DE HAQAA3

Gardez cette opportunité à l'esprit lors de votre planification stratégique, en tenant particulièrement compte des sections « Pour commencer » de la présente note. Si vous souhaitez bénéficier d'un examen, merci de nous en informer à l'avance. À cette fin, veuillez contacter le professeur Adewale Olusegun Obadina, Coordonnateur de l'Unité technique provisoire de la PAQAA (obadinaw@aau.org).